

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 16/06/2015 **Séance du : 25/06/2015** Date d'affichage : 16/06/2015
Conseillers élus : 11 Présents : 10 Votants : 11

L'an deux mil quinze et le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Dominique PIARD, Maire.

Étaient présents : M. BORDET Daniel, LACONDEMINÉ Jean-François, PIARD Dominique, TREUILLET David, CHASSAGNE Marie-Claude, FERREIRA David, PICHON Mikaël, BONIN-DUFOUX Eric, CROZET Marie Colette, M. LAMETAIRIE Gilles.

Excusé : M. MABILY Didier

A été nommée secrétaire de séance : Daniel BORDET

Mme le Maire ayant donné lecture des délibérations de la séance précédente, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Point sur les travaux

Logement communal : les principaux travaux sont entièrement terminés. L'installation d'un meuble de rangement, d'une hotte, d'un détecteur de fumée dans la cuisine ainsi que des tringles à rideaux sont au programme de la réhabilitation du logement.

Cimetière : les travaux d'enrobés ont été réalisés. Le Conseil Municipal réfléchit à des solutions pour maintenir le cimetière en bon état suite aux travaux déjà réalisés. La société SDEI, nous a informés que le projet de l'installation d'un compteur d'eau pour le cimetière était impossible. En effet, la distance par rapport au dernier point de livraison connu, excède très largement 100 et le raccordement ne pourrait donc s'envisager qu'à partir d'une extension du réseau à évoquer avec le syndicat des eaux de la haute Grosne. Dans le cas de réalisation des travaux, se posera le problème du temps de séjour de l'eau et donc de la potabilité.

Projet aménagement du Bourg : suite à un rendez-vous avec le Maître-d'Œuvre en charge du projet, le Conseil Municipal a confirmé la réalisation de relevés topographique ainsi qu'une inspection télévisuelle des réseaux d'assainissement du centre du Bourg avant le commencement des travaux.

DEVIS INSPECTION TELEVISUELLE DES RESEAUX ASSAINISSEMENT

Madame Le Maire ayant exposé la nécessité de la réalisation d'une inspection télévisuelle des réseaux d'assainissement du centre du bourg pour le projet « Aménagement du Bourg », le conseil Municipal a procédé à l'étude de devis.

Il en ressort que la société Adtec Contrôle, située à Charnay lès Mâcon, a été retenue pour un montant de 1250 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve à l'unanimité** le devis de la société Adtec Contrôle.

Demande de subvention au titre des amendes de police année 2015

La commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière.

Pour 2015, il est proposé de présenter un dossier relatif aux travaux d'aménagement de la voirie et des espaces publics du Bourg pour un montant de **174 017,49 € HT soit 208 820,99 € TTC.**

Le conseil municipal, après délibération, sollicite à l'unanimité une subvention au titre des amendes de police pour auprès du Conseil Général de MACON pour financer ces travaux en 2015.

LIGNE DE TRESORERIE

Afin de pallier à d'éventuels besoins de trésorerie inhérents notamment aux délais de versements de subventions correspondantes à des dépenses d'investissement mandatées préalablement, et compte tenu que l'actuelle ligne de trésorerie.

Après avoir étudié les différentes propositions reçues, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'ouvrir une ligne de trésorerie de 20 000,00 Euros,
- **ACCEPTE** l'offre de la Caisse d'Epargne qui propose, pour une durée de 12 mois à compter de la signature du contrat, un Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire (T4M) majoré de 1,40 % (frais de dossier d'un montant de 100 Euros,
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer le contrat correspondant et toutes les pièces relatives à cette affaire sachant que sur cette somme ne seront sollicités que les crédits à hauteur des besoins de trésorerie du moment et que les remboursements seront effectués dès que la situation financière le permettra.

QUESTIONS DIVERSES

Personnel communal : il est rappelé que l'employé communal n'a pas à réaliser des travaux pour les administrés pendant ses heures de travail. Pour toute demande, il faut s'adresser en mairie.

Eglise : il a été constaté que le plancher du clocher est en mauvais état ; Le Conseil Municipal réfléchit à chasser les pigeons qui causent beaucoup de dégâts au sol du clocher.

Salle communale : lors de cette séance, le Conseil Municipal commence à réfléchir à procéder à un rafraichissement de la salle communale pour 2016. Ce projet aboutira selon les subventions obtenues. Il est programmé dans les vacances scolaires de procéder à une révision du règlement de la location de la salle communale.

Séance levée à 23h00